



## Vice caché constaté 7 mois après l'achat d'une maison

Par **caroline**, le **22/01/2009** à **13:55**

Bonjour,

J'ai acheté une maison via une agence immo le 25 juin 2008. La chaudière vient de lâcher et il faut non seulement qu'on la fasse remplacer mais également refaire le système d'évacuation, ce dernier n'étant plus aux normes et défectueux. Dans le cadre de la visite de chauffagistes à mon domicile dans ce cadre, ils ont trouvé dans ma cave un compteur électrique présentant un niveau de dangerosité élevé, selon leurs dires, avec des travaux à effectuer rapidement pour un montant de 2000/3000 euros (montant estimé à titre de conseil). Hors, j'ai un compteur dans mon séjour qui nous avait été présenté comme le compteur de la maison... Dans la cave, les affaires des anciens propriétaires ne nous ont pas permis de le voir et, étant allés dans notre cave 1 fois depuis l'emménagement, nous avons pensé qu'il s'agissait de prises sans nous en inquiéter, n'en n'ayant aucun usage. Hors, il s'avère que ce compteur dans la cave contrôle l'ensemble des prises de mon rez de chaussée. Nous n'avons eu aucun diagnostic électrique de remis lors de la vente. Puis je me retourner contre l'ancien propriétaire pour vice caché ou contre l'agence pour défaut de conseil ?

Merci beaucoup de vos réponses.